

Procès-Verbal Commission de Surveillance des Opérations Électorales

Réunion du mercredi 28 août 2024

Vu le code du sport, notamment ses articles L.131-8 relatif à l'agrément des fédérations sportives, L.131-15-3 relatif à la représentation des licenciés à qualité particulière au sein des instances dirigeantes des fédérations ;

Vu les statuts de la Fédération Française de Natation, notamment son article 16.1 instituant une Commission de surveillance des opérations électorales (CSOE), définissant ses missions et sa composition ;

Vu les décisions du Comité directeur de la FFN en date du 21 février 2024 portant nomination des membres de la CSOE ;

Vu la décision du Comité directeur de la FFN en date du 29 novembre 2023 portant sur l'organisation des élections fédérales 2024 :

- Renouvellement du Comité directeur fédéral par l'Assemblée générale électorale de la Fédération du 6 au 13 décembre 2024 (scrutin de liste) ;
- Election par leurs pairs des représentants des entraîneurs et des représentants des officiels du 1er au 15 novembre 2024 ;
- Élection par leurs pairs des membres de la Commission des sportifs de haut niveau du 13 au 30 octobre 2024 puis de leurs représentants aux instances dirigeantes fédérales.

Les membres de la CSOE se sont réunis par visioconférence le mercredi 28 août 2024 afin de statuer sur l'ordre du jour suivant :

1. Election du président de la CSOE ;
2. Précision sur la consolidation des collèges électoraux ;
3. Précisions sur la communication liée aux élections fédérales 2024
4. Arrêté des modalités de vote à l'élection des membres de la Commission fédérale des sportifs de haut niveau
5. Arrêté des modalités de vote à l'élection des représentants des entraîneurs et des représentants des officiels
6. Validation des formulaires de candidatures au Comité directeur (scrutin de liste)
7. Validation des formulaires de candidatures à l'élection des membres de la Commission fédérale des sportifs de haut niveau
8. Validation des formulaires de candidature à l'élection des représentants des officiels et des représentants des entraîneurs.

La CSOE

Sont présents : Dominique DELCHET, Dominique CONTENSOUX, Henri WACHTER et Antoine FONTAINE.

La séance est présidée par Dominique DELCHET.

Antoine FONTAINE est désigné comme secrétaire de séance.

EXAMEN DES QUESTIONS INSCRITES A L'ORDRE DU JOUR

1. Election du président de la CSOE

Dominique DELCHET présente sa candidature.

Résultat du vote : 4 voix pour, 0 contre, 0 abstention.

Dominique DELCHET est élu président de la CSOE à l'unanimité.

2. Précisions sur la consolidation des collèges électoraux

Le recours à une plateforme de vote électronique rend impératif la consolidation des collèges électoraux en amont des scrutins. Par conséquent, il est décidé que pour pouvoir prendre part à l'élection de la commission des Sportifs de Haut-Niveau, à l'élection des représentants des entraîneurs ou à celle des représentants des officiels, **chaque électeur devra être licencié à la FFN avant le 30 septembre 2024.**

A cet effet, la CSOE demande au siège fédéral de diffuser auprès des licenciés possiblement titulaires du droit de vote lors de chacun de ces scrutins, un rappel de l'obligation de se licencier avant le 30 septembre 2024.

En outre, la CSOE demande au siège fédéral d'alerter chaque licencié concerné ainsi que les dirigeants de club, de CD ou de ligues, de l'importance de mettre à jour les données les concernant sur Extranat (notamment fournir une adresse mail à jour).

3. Précisions sur la communication liée aux élections fédérales 2024

La CSOE donne un avis favorable à la communication envisagée par le siège fédéral :

- diaporama présenté en bureau dont certaines pages seront reprises sur le site internet fédéral ;
- création d'un espace dédié sur le site internet fédéral ;
- campagnes de mailing pour informer les différents collèges électoraux de l'intérêt que représentent les élections de la commission des SHN, des représentants des entraîneurs et officiels.

Pour rappel :

- 32 membres (dont le médecin fédéral) seront élus par les présidents de club au scrutin de liste,
- le candidat placé en tête de liste sera considéré comme président de la fédération,

- 4 postes sont à pourvoir au Comité directeur, au titre des collèges spéciaux : 2 représentants des officiels (un homme, une femme) et deux représentants des entraîneurs (un homme, une femme),
- une commission des SHN composée de 6 à 10 membres désignera deux représentants (un homme, une femme) qui co-présideront la commission et siégeront au Comité directeur ainsi qu'au bureau fédéral.

Conformément à la décision du Comité directeur du 29 novembre 2023, les scrutins de l'Assemblée générale élective et des collèges spéciaux seront soumis au vote à distance par voie électronique.

La CSOE ouvrira et fermera les votes puis annoncera les résultats sur son site internet fédéral.

4. Arrêté des modalités de vote à l'élection des membres de la Commission fédérale des sportifs de haut niveau

La CSOE décide que l'élection des membres de la Commission fédérale des sportifs de haut niveau sera soumise au vote à distance par voie électronique sur la période ouverte à compter du 13 octobre 2024 (12h) et qui s'achèvera le 30 octobre 2024 à 12h.

La CSOE ouvrira et fermera les votes puis annoncera les résultats sur son site internet.

La période de dépôt des candidatures est fixée du 13 au 20 septembre 2024.

5. Arrêté des modalités de vote à l'élection des représentants des entraîneurs et des représentants des officiels

La CSOE décide que l'élection des membres de la Commission fédérale des sportifs de haut niveau sera soumise au vote à distance par voie électronique sur la période ouverte à compter du 1er novembre 2024 (12h) et qui s'achèvera le 15 novembre 2024 à 12h.

La CSOE ouvrira et fermera les votes puis annoncera les résultats sur son site internet.

La période de dépôt des candidatures est fixée du 1er au 8 octobre 2024.

6. Validation des formulaires de candidatures au Comité directeur (scrutin de liste)

La CSOE valide les formulaires de candidatures au renouvellement du collège général du Comité directeur :

- formulaire de liste de candidatures ;
- formulaire individuel.

Un récépissé de licence en cours de validité ainsi qu'une copie d'une pièce d'identité sont exigés pour la validité des candidatures.

7. Validation des formulaires de candidatures à l'élection des membres de la Commission fédérale des sportifs de haut niveau

La CSOE valide les formulaires de candidature à l'élection des membres de la Commission fédérale des sportifs de haut niveau.

Un récépissé de licence en cours de validité ainsi qu'une copie d'une pièce d'identité sont exigés pour la validité des candidatures.

8. Validation des formulaires de candidature à l'élection des représentants des officiels et des représentants des entraîneurs.

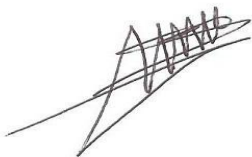
La CSOE valide les formulaires de candidature à l'élection des représentants des officiels et des représentants des entraîneurs.

Un récépissé de licence en cours de validité ainsi qu'une copie d'une pièce d'identité sont exigées pour la validité des candidatures.

Personne ne demandant plus la parole, la séance est levée, le présent procès-verbal est rédigé par Antoine FONTAINE, Secrétaire de séance.

Pour valoir et faire valoir ce que de droit,
A Clichy, le 28 août 2024.

Le Président de séance



Le Secrétaire de séance

